

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-12-13-02

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, Mme MOA K., Mme POIS M.B., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme WILK I., M. BENET M. ; M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. COUAILLET T., M. SERAFFIN JC., Mme BOUCLON S., M. BARUT H.

Etaient absents excusés : M. BREARD D. (pouvoir à Mme LEFEBVRE B.), M. LEROY E. (pouvoir à M. BEAUCAMP L.), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS MB.)

Etaient absents : M. AVRIL V., M. WINTER G., Mme BREARD A.

Date de convocation : 05/12/2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Date d'affichage : 06/12/2023

Votants : 24

Mme Fihue-Buquet Alexandra a été désignée secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION EMMA ET A LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le bénéfice de 3 558 € de l'opération « Octobre Rose » organisée par le centre social communal en octobre 2023,

Considérant l'avis de la Commission n°1 « finances et ressources humaines » en date du 11/12/2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise l'attribution et le versement sous forme de subvention, à l'Association EMMA et à la Ligue contre le cancer, des bénéfices issus des actions conduites dans le cadre d'« Octobre Rose 2023 » à Saint-Nicolas d'Aliermont, pour un montant de 3 558 €,
- Autorise Madame le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer tous les documents et décisions qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération,
- Dit que la DGS de la commune assure la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 13 décembre 2023

Le Maire, Blandine LEFEBVRE



La secrétaire de séance, Alexandra Fihue-Buquet